



# PROCES VERBAL REUNION VISIOCONFERENCE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Jeudi 24 Septembre 2020**

Libre  Interne à la LFP  Interne au service  Confidentiel

Réunion du	24/09/2020 à 11h00
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents avec voix délibérative MM Bernard CAIAZZO, Jean Pierre CAILLOT, Raymond DOMENECH, Jacques-Henri EYRAUD, Loïc FERY, Francis GRAILLE, Alain GUERRINI, Sylvain KASTENDEUCH, Waldemar KITA, Olivier LAMARRE, Gervais MARTEL, Claude MICHY, Pierre-Olivier MURAT, Laurent NICOLLIN, Karl OLIVE, Oleg PETROV, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL Pierre REPELLINI, Jean-Pierre RIVERE, Eric ROLLAND

Présents avec voix consultative MM. Noël LE GRAËT, Arnaud ROUGER

Excusés MM. Nasser AL-KHELAÏFI (*représenté par Laurent NICOLLIN*), Michel DENISOT (*représenté par Gervais MARTEL*), François MORINIERE (*représenté par Karl OLIVE*)

Assistent MM. Mmes Jérôme BELAYGUE, Bruno BELGODERE, Nadjette BECHACHE, Stéphanie BOURDAIS, Sébastien CAZALI, Mathieu FICOT, Marie-Hélène PATRY



## **1. Adoption des précédents Procès-verbaux**

Le conseil,

Adopte à l'unanimité les procès-verbaux relatifs aux réunions ci-après :

- Conseil d'Administration de la LFP du 02 Septembre 2020
- Conseil d'Administration de la LFP du 10 Septembre 2020
- Conseil d'Administration de la LFP du 17 Septembre 2020

## **2. Droits audiovisuels de la Ligue 1 - Aide à la relégation : demandes des clubs de Guingamp et de Caen**

Le Conseil,

Lecture faite des courriers des clubs de Guingamp et de Caen, respectivement des 17 et 18 septembre 2020, rappelant leurs précédentes correspondances demandant à bénéficier, pour leur 2ème année de relégation sur 2020/2021, d'une aide variable additionnelle à la relégation triplée,

Considérant que le Guide de répartition des droits audiovisuels pour la saison 2019/2020 prévoit expressément que l'aide variable additionnelle aux clubs relégués à l'issue de la saison 2018/2019 est versée uniquement la première saison de relégation, soit pour 2019/2020,

Considérant que l'article 24 des statuts de la LFP donne attribution au Collège de Ligue 1 pour formuler une proposition de modification des critères de répartition des droits audiovisuels de la Ligue 1,

Considérant que les critères de répartition des droits audiovisuels pour la saison 2020/2021 actés par le Bureau du 11 mars 2020 sur proposition du Collège de Ligue 1 du 10 mars 2020, précisent expressément que la date d'entrée en application du nouveau dispositif d'aide variable additionnelle s'appliquera pour les clubs relégués en Ligue 2 à l'issue de la saison 2019/2020,

Considérant que les clubs de Guingamp et de Caen avaient déjà saisi de cette même demande le Collège de Ligue 1 le 15 juin 2020, lequel, après étude de l'ensemble des éléments du dossier, avait rejeté la requête de ces deux clubs,

Considérant dans ces conditions qu'il n'y a pas lieu de revenir sur les propositions de répartitions proposées au vu des nombreuses réflexions menées au sein du Collège de Ligue 1 qui ont abouti à un accord entre les clubs,



Rejette à l'unanimité la demande des clubs de Guingamp et de Caen.

### **3. Demande du MANS FC et de l'US ORLEANS**

Le Conseil,

Connaissance prise de la demande du MANS FC et l'US ORLEANS pour bénéficier d'une aide complémentaire en application de la décision du Comex de la FFF du 27 mai 2020 invitant la LFP, compte tenu des circonstances exceptionnelles, à envisager une aide financière complémentaire pour les deux clubs relégués en National 1,

Considérant que le 10 septembre 2020, l'Assemblée Générale de la LFP a décidé d'attribuer 25 M€ supplémentaires à la Ligue 2 dont 5 M€ seront destinés aux clubs de National 1,

Considérant dans ces conditions qu'il n'y pas lieu pour la LFP de traiter la demande des clubs du MANS FC et de l'US ORLEANS,

Invite donc ces derniers à se rapprocher de la FFF pour suite éventuelle à donner à leur demande.

### **4. Adoption des Guides de répartition des droits audiovisuels Ligue 1 et Ligue 2 pour la saison 2020/2021**

Le Conseil,

Vu les Collèges de Ligue 1 du 10 mars 2020, du 19 mai 2020 et du 15 juin 2020,

Vu le Collège de Ligue 2 du 29 mai 2020,

Vu le Bureau du 11 mars 2020,

Vu le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale du 20 mai 2020,

Vu l'Assemblée Générale du 10 septembre 2020 sur le dé plafonnement de la Ligue 2 à hauteur de 25 M€ pour la saison 2020/2021,

Vu la décision prise ci-avant par le Conseil d'Administration concernant les demandes de Guingamp et de Caen,

Adopte à l'unanimité les Guides de répartition des droits audiovisuels Ligue 1 et Ligue 2 pour la saison 2020-2021, qui annulent et remplacent les guides provisoires précédemment adressés aux clubs.

### **5. Désignation des Membres du Bureau de la LFP**

Le Conseil,

Après avoir entendu Arnaud ROUGER préciser les conditions dans lesquelles les membres du Bureau devaient être désignés,



Après avoir entendu Jean-Pierre CAILLOT indiquer que la désignation des représentants des clubs de Ligue 1 au Bureau a fait l'objet d'une discussion entre tous les membres, au terme de laquelle Oleg PETROV a souhaité laisser l'avantage à l'ancienneté et ne pas être retenu,

Procède à la désignation de son Bureau suivant la composition suivante :

- Président de la LFP : Vincent LABRUNE
- Représentants de la Ligue 1 : Nasser AL-KHELAIÏFI, Jean-Pierre CAILLOT, Jacques-Henri EYRAUD, Loïc FÉRY, Waldemar KITA, Laurent NICOLLIN, Jean-Pierre RIVIÈRE
- Représentant de la Ligue 2 : Francis GRAILLE
- Président de Première Ligue : Bernard CAIAZZO
- Président de l'UCPF : Claude MICHY
- Représentant de la FFF : Karl OLIVE
- Membre indépendant : Alain GUERRINI
- Membres de l'UAF : Olivier LAMARRE, Philippe PIAT, Pierre REPELLINI
- Président de la FFF : Noël LE GRAËT
- Directeur Général Exécutif de la LFP : Arnaud ROUGER

## **6. Enregistrement du nouveau Président du Collège de Ligue 2**

Le Conseil,

Prend note que Christian LECA, Président de l'AC AJACCIO, a été élu le 21 septembre 2020 à l'unanimité par les Présidents des clubs de Ligue 2 pour un mandat de quatre ans en tant que Président du Collège de Ligue 2,

Prend note également du souhait de Christian LECA de s'entourer d'un ou deux Vice-Présidents.

## **7. Création d'un Groupe de travail « Covid »**

Arnaud ROUGER rappelle que dans le cadre du suivi de la crise sanitaire et eu égard aux travaux menés par Première Ligue, il est proposé de constituer un Groupe de travail Covid qui pourrait s'appuyer sur un Comité consultatif de médecins pour certains sujets.

Il précise que ce Groupe de travail Covid aurait pour objet de :

- Faire des propositions au Conseil d'Administration sur les conséquences sportives de l'application du Protocole d'organisation des matchs pour chaque rencontre ;
- Faire des propositions d'aménagement du règlement des compétitions en raison du Covid et en particulier de définir des modalités d'établissement du classement final des championnats dans l'hypothèse où ceux-ci ne pourraient pas aller à leur terme ;
- Faire des propositions au Conseil d'Administration d'actions de lobbying à mener auprès des pouvoirs publics pour une augmentation des jauges ;



- Faire des propositions au Conseil d'Administration d'actions de lobbying à mener auprès des pouvoirs publics pour obtenir des compensations de pertes d'activités ;
- Être en lien avec le Comité consultatif Covid.

Ce groupe s'appuiera sur un Comité consultatif Covid qui aurait pour objet de :

- Faire des propositions à la commission Covid FFF afin de faire évoluer, autant que de besoin, le protocole médical du Protocole d'organisation des matchs ;
- Faire des propositions à la commission Covid FFF afin d'interpréter si nécessaire le protocole médical du Protocole d'organisation des matchs ;
- Être en lien avec le Groupe de travail Covid.

Karl OLIVE intervient alors pour faire part de sa volonté d'intégrer ce Groupe de travail en raison de l'expertise qu'il possède suite à la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de ses fonctions de Maire de Poissy.

Olivier LAMARRE informe les membres du Conseil d'Administration sur les difficultés rencontrées par les arbitres pour la réalisation des tests PCR.

Eric ROLLAND détaille ensuite les raisons pour lesquelles il est désormais difficile pour les clubs et toutes les personnes qui doivent être testées d'obtenir les résultats dans des délais courts.

Arnaud ROUGER rappelle qu'une consultation a été lancée dans le but de mutualiser les tests pour les clubs qui le souhaitent, ainsi que les intervenants sur les matchs, afin de trouver une solution à ces problèmes de délais.

Sur ce,

Le Conseil

Enregistre la création du Groupe de travail Covid composé des personnes suivantes :

- Nicolas HOLVECK (Stade Rennais)
- Waldemar KITA (FC Nantes)
- Baptiste MALHERBE (AJ Auxerre)
- Victoriano MELERO (PSG)
- Vincent PONSOT(OL)
- Xavier THUILOT (ASSE)
- Pierre WANTIEZ (HAC)
- Karl OLIVE (CA LFP)
- Morgane DUVAL (Première Ligue)
- Philippe DIALLO (UCPF)
- Camille DELZANT (UNFP)
- Anissa HAMIMI (UNECATEF)

Et celle du Comité consultatif composé essentiellement de médecins :

- Docteur Christiano EIRALE (PSG)
- Docteur Franck PELISIER (OL)
- Docteur Jacques TAXIL (OM)
- 3 docteurs désignés par l'Association des médecins de clubs professionnels



## **8. Quotas de places et d'invitations pour les clubs visiteurs et les officiels**

Mathieu FICOT expose qu'au regard des jauges autorisées (1000 et 5000 spectateurs), il semble opportun de réduire les quotas de places prévus aux articles ci-dessous :

Article 566 - MODALITES DE VENTE DES PLACES AUX CLUBS VISITEURS  
Réduire le quota de 100 places payantes de première catégorie à 50 places en cas de jauge égale ou supérieure à 4000 spectateurs.

Supprimer l'application du quota en cas de jauge inférieure à 4000 places

Article 567 - INVITATIONS DES OFFICIELS

En cas de jauge réduite, réduire de moitié le quota maximum alloué aux officiels, soit un maximum de 10 places en L2 BKT et de 12 places en Ligue 1 Uber Eats.

Article 566 - INVITATIONS HORS SECTEUR VISITEUR

En cas de jauge réduite, fixer le contingent d'invitations pour le club visiteur à 30 places sèches et 6 TO.

Après avoir entendu Mathieu FICOT, le Conseil approuve à l'unanimité la proposition de réduction des quotas et la modification correspondante des articles 566 et 567.

## **9. Point divers**

### **9.1. Financement des créances de transferts**

Sébastien CAZALI présente la recommandation du Groupe de travail Trésorerie et Financement réuni ce jour de retenir l'offre n°1 parmi les trois offres présentées.

Loïc FERY précise que cette solution de financement des créances de transferts, qui répond au cahier des charges élaboré avec le Groupe de travail, est un outil facultatif mis à la disposition de l'intégralité des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2.

Le Conseil,

Adopte la recommandation du Groupe de travail Trésorerie et Financement de choisir l'offre n°1,

Mandate la LFP pour finaliser et mettre en œuvre la solution de financement.



## 9.2. Courrier Mediapro

Le Conseil,

Prend note de l'information communiquée par Vincent LABRUNE, de la réception le matin même d'un courrier de Mediapro sollicitant une facilité de paiement sur l'échéance du 5 octobre 2020 dans le cadre de sa gestion de trésorerie.

Mathieu FICOT rappelle au Conseil d'Administration l'échéancier de paiement bimestriel relatif à la Ligue 1 Uber Eats, et ajoute que cette demande va être examinée par les services et les conseils de la LFP. Un point d'information sera fait lors du prochain Bureau.

## 9.3. Divers

### 9.3.1. Engagements de confidentialité

Le Conseil,

Prend note de la demande d'Arnaud ROUGER formulée à l'ensemble des membres et participants au Conseil d'Administration, de bien vouloir retourner à la LFP les engagements de confidentialité,

### 9.3.2. Planning des instances

Le Conseil,

Prend note du planning prévisionnel des instances jusqu'à la fin de l'année civile lequel prend désormais en compte les dates de réunions internationales : UEFA, ECA, FIFA et FIFPro (à recueillir).

**Vincent LABRUNE**  
Président